

CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE DU 17 JUIN 2016

L'an deux mille seize, le Dix-sept Juin à 19 H, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. FOURNIER Hubert, maire.

Présents : MM. FOURNIER, DEROUET, LUCAS, CORNET, DELAGE, BORNE, GUYOMARCH, MENEAU, BLANCHARD, SAMPEDRO, SALLÉ, DELANNOY, RIGARD

Absents : M. POMMIER, Mme, BOBIN (excusés)

Date de convocation : 10/06/2016

Objet : Animation 14 Juillet

Loyers logements communaux

Taxe électricité

Loiret Numérique

Conseil d'école

Questions diverses

CELEBRATION 14 JUILLET

Le Conseil Municipal prévoit l'organisation de la fête nationale :

- A 11 h 30 : célébration officielle à la mairie
- A 13 h : repas sur réservation à l'R' de Loisirs.
- A partir de 15 Heures jeux pour adultes et enfants

Le repas sera sous la forme d'un buffet (commandé auprès de SUPER U : salades composées, charcuteries diverses, saumon fumé, rôti de bœuf et de porc, fromage et dessert). Les enfants auront un plateau repas (taboulé, pâté, rôti porc, tartelette).

Le prix sera de 10 € pour les adultes et de 5 € pour les enfants de moins de 12 ans.

Les inscriptions se feront en mairie (remise d'un ticket repas) jusqu'au 11 juillet 2016.

L'apéritif sera commandé à Rénato, condiments, fromages, chips pris à l'épicerie, pain et dessert auprès de la Boulangerie

Rendez-vous à 9 H 30 à l'R de loisirs pour l'installation

CABINE TELEPHONIQUE

Le projet de transformation de la cabine téléphonique en boîte à livres n'est finalement pas réalisable, compte tenu de l'état de celle-ci. Une réponse sera faite à ORANGE pour leur signaler qu'ils peuvent donc retirer cette cabine.

TAXE SUR L'ELECTRICITÉ

Renseignements pris auprès du Conseil Départemental, il n'est plus possible de demander le versement de cette taxe pour les communes de moins de 2000 habitants depuis 2011. Celle-ci est uniquement perçue par le Département.

Les communes qui avaient opté pour la perception de cette taxe avant 2011, continuent à en bénéficier

APPROBATION DU PRINCIPE DE L'ADHESION A L'AGENCE LOIRET NUMERIQUE- TRANSFERT DE LA FONCTION NUMERIQUE A LEUR COMMUNAUTE DE COMMUNES

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5214-27 et L. 5721-2 et suivants, VU le projet de statuts de l'Agence Loiret Numérique prenant la forme d'un syndicat mixte ouvert,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le principe de l'adhésion de la Communauté de Communes à l'Agence Loiret Numérique, prenant la forme d'un syndicat mixte ouvert.

POINT SUR LES INTEMPERIES

Une palette de sacs de sable sera constituée pour pallier à toute nouvelle situation d'inondation, afin que les personnes concernées puissent faire un barrage protecteur.

Il y a eu quelques problèmes à la station d'épuration qui sont en cours de résolution, mais toujours en attente de la baisse de la nappe phréatique.

RESTAURANT SCOLAIRE

Un nouveau système de règlement de la cantine est présenté au Conseil Municipal afin de pallier au problème des impayés de cantine. La présentation a été faite au conseil d'école du 16 Juin.

La mise en place se fera à la rentrée de septembre. Les inscriptions des enfants et le paiement se feront à la mairie.

Voir pour mise en place de tickets pour les repas occasionnels.

CONSEIL D'ECOLE

Monsieur LUCAS fait le compte rendu du conseil d'école qui a eu lieu le 16 Juin.

L'effectif est en légère baisse par rapport à l'an dernier (173 élèves). 9 arrivées et 21 départs sont enregistrés cette année 2016/2017 (pour 2017/2018 prévision de 28 départs et 14 arrivées)

Le bilan des sorties est positif, la situation financière de la Coopérative Scolaire est saine.

Les cornes de brume ont été remises et il faudra mettre en place le PPMS à la rentrée, à cet effet, un devis pour la fourniture des mallettes de sécurité est remis à la Directrice afin qu'elle choisisse ce qui convient le mieux et que la Commune puisse commander en fonction du choix effectué.

Les enseignants demandent une réorganisation des TAP (pause méridienne car Les enfants sont fatigués ; Proposition de mise en place sur un après-midi mais à réfléchir en fonction du personnel communal

Révision du livret scolaire : plus strict, plus de récupération de points. Une réunion interviendra sur la fin du mois de Juin entre élus et personnel d'encadrement.

Demande d'une enseignante pour une intervention en début d'année scolaire pour expliquer le conseil jeunes

PROJET D'ECOLE

Le dépouillement de l'appel d'offres a eu lieu le 7 Juin. Le montant global des entreprises moins disantes s'élève à 920 000 € HT, les propositions avec option se chiffrent à 950 000 € HT

Gros œuvre : très gros poste, mais ne comprend pas la démolition du préfa

LOT 1 – VRD : 2 réponses

LOT 2 – GROS ŒUVRE : 2 réponses

LOT 3 : CHARPENTE : 2 réponses

LOT 4 : MENUISERIES EXTERIEURES : 1 réponse

LOT 5 : ISOLATION CLOISONS FAUX PLAFONDS : 3 réponses

LOT 6 : MENUISERIES INTERIEURES : 2 réponses

LOT 7 : CARRELAGE FAIENCE : 3 réponses

LOT 8 : ELECTRICITE : 5 réponses

LOT 9 : CHAUFFAGE PLOMBERIE VENTILATION : 3 réponses

LOT 10 : REVETEMENTS MURAUX : 5 réponses

Le Conseil Municipal se réunira en Juillet pour décide de la poursuite ou de l'abandon du projet au vu des coûts, ou sur une réflexion sur un projet moins onéreux.

Contact sera pris avec l'architecte.

LOYERS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal précise que les loyers communaux des 2 et 4 Impasse du Bourg, sont revus à la date anniversaire des baux correspondants, soit :

- **Au 1^{er} Juin 2016** : M. CABEZAS Stéphane, 2 Impasse du Bourg (selon indice IRL joint)
Ancien loyer : 463.62 €
Indice de référence : 125.29 Nouvel IRL : 125.28 % de variation : - 0.01 %
Réactualisation : $\frac{463.62 \text{ €} \times 125.28}{125.29} = \mathbf{463.58 \text{ €}}$

- **Au 1^{er} Juillet 2016** : M. MARTIN Dany au 4 Impasse du Bourg (selon indice IRL joint)
Ancien loyer : 374.58 €
Indice de référence : 125.19 Nouvel Indice IRL : 125.26 % de variation : + 0.06 %
Réactualisation ; $\frac{374.58 \text{ €} \times 125.26}{125.19} = \mathbf{374.79 \text{ €}}$

QUESTIONS DIVERSES

- **M. MENEAU** : Signale qu'il faut prévoir du gravillon bleu entre la cuisine et le barnum à l'R' de Loisirs.
Prévoir également le débroussaillage sur le terrain de BMX
- **M. DELANNOY**: Signale qu'il y a toujours des problèmes de circulation sur le parking de la garderie, dus à la vitesse excessive de certains parents. Réflexion pour mettre en place une régulation de cette circulation
- **M. DELAGE**: a eu des remarques de personnes se rendant sur les sépultures quant à l'état d'entretien du cimetière. Il est précisé que l'entreprise d'insertion ADS 45 interviendra le 23 et 24 Juin pour l'entretien.
- **M. DEROUET** : Signale que la cuve de gaz de la salle polyvalente a été enterrée comme prévu. La fin de l'aménagement est en cours
- **M. SAMPEDRO** : Signale des difficultés à travailler avec le Conseil Municipal Jeunes. Pas suffisamment d'implication des enfants sur de nombreux projets, vu le peu de temps qu'ils ont (45 mn/mois). Réflexion : à réaliser uniquement 1 ou 2 projets dans l'année, mais faire en sorte que le CMJ le mène jusqu'au bout.
Voir si on crée un Conseil Municipal Jeunes ouvert à des enfants de CM2 à la 3^{ème}.

Le maire

Le secrétaire

Les conseillers

CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE DU 17 JUIN 2016

L'an deux mille seize, le Dix-sept Juin à 19 H, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. FOURNIER Hubert, maire.

Présents : MM. FOURNIER, DEROUET, LUCAS, CORNET, DELAGE, BORNE, GUYOMARCH, MENEAU, BLANCHARD, SAMPEDRO, SALLÉ, DELANNOY, RIGARD

Absents : M. POMMIER, Mme, BOBIN (excusés)

Date de convocation : 10/06/2016

Objet : Animation 14 Juillet

Loyers logements communaux

Taxe électricité

Loiret Numérique

Conseil d'école

Questions diverses

CELEBRATION 14 JUILLET

Le Conseil Municipal prévoit l'organisation de la fête nationale :

- A 11 h 30 : célébration officielle à la mairie
- A 13 h : repas sur réservation à l'R' de Loisirs.
- A partir de 15 Heures jeux pour adultes et enfants

Le repas sera sous la forme d'un buffet (commandé auprès de SUPER U : salades composées, charcuteries diverses, saumon fumé, rôti de bœuf et de porc, fromage et dessert). Les enfants auront un plateau repas (taboulé, pâté, rôti porc, tartelette).

Le prix sera de 10 € pour les adultes et de 5 € pour les enfants de moins de 12 ans.

Les inscriptions se feront en mairie (remise d'un ticket repas) jusqu'au 11 juillet 2016.

L'apéritif sera commandé à Rénato, condiments, fromages, chips pris à l'épicerie, pain et dessert auprès de la Boulangerie

Rendez-vous à 9 H 30 à l'R de loisirs pour l'installation

CABINE TELEPHONIQUE

Le projet de transformation de la cabine téléphonique en boîte à livres n'est finalement pas réalisable, compte tenu de l'état de celle-ci. Une réponse sera faite à ORANGE pour leur signaler qu'ils peuvent donc retirer cette cabine.

TAXE SUR L'ELECTRICITÉ

Renseignements pris auprès du Conseil Départemental, il n'est plus possible de demander le versement de cette taxe pour les communes de moins de 2000 habitants depuis 2011. Celle-ci est uniquement perçue par le Département.

Les communes qui avaient opté pour la perception de cette taxe avant 2011, continuent à en bénéficier

APPROBATION DU PRINCIPE DE L'ADHESION A L'AGENCE LOIRET NUMERIQUE- TRANSFERT DE LA FONCTION NUMERIQUE A LEUR COMMUNAUTE DE COMMUNES

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5214-27 et L. 5721-2 et suivants, VU le projet de statuts de l'Agence Loiret Numérique prenant la forme d'un syndicat mixte ouvert,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le principe de l'adhésion de la Communauté de Communes à l'Agence Loiret Numérique, prenant la forme d'un syndicat mixte ouvert.

POINT SUR LES INTEMPERIES

Une palette de sacs de sable sera constituée pour pallier à toute nouvelle situation d'inondation, afin que les personnes concernées puissent faire un barrage protecteur.

Il y a eu quelques problèmes à la station d'épuration qui sont en cours de résolution, mais toujours en attente de la baisse de la nappe phréatique.

RESTAURANT SCOLAIRE

Un nouveau système de règlement de la cantine est présenté au Conseil Municipal afin de pallier au problème des impayés de cantine. La présentation a été faite au conseil d'école du 16 Juin.

La mise en place se fera à la rentrée de septembre. Les inscriptions des enfants et le paiement se feront à la mairie.

Voir pour mise en place de tickets pour les repas occasionnels.

CONSEIL D'ECOLE

Monsieur LUCAS fait le compte rendu du conseil d'école qui a eu lieu le 16 Juin.

L'effectif est en légère baisse par rapport à l'an dernier (173 élèves). 9 arrivées et 21 départs sont enregistrés cette année 2016/2017 (pour 2017/2018 prévision de 28 départs et 14 arrivées)

Le bilan des sorties est positif, la situation financière de la Coopérative Scolaire est saine.

Les cornes de brume ont été remises et il faudra mettre en place le PPMS à la rentrée, à cet effet, un devis pour la fourniture des mallettes de sécurité est remis à la Directrice afin qu'elle choisisse ce qui convient le mieux et que la Commune puisse commander en fonction du choix effectué.

Les enseignants demandent une réorganisation des TAP (pause méridienne car Les enfants sont fatigués ; Proposition de mise en place sur un après-midi mais à réfléchir en fonction du personnel communal

Révision du livret scolaire : plus strict, plus de récupération de points. Une réunion interviendra sur la fin du mois de Juin entre élus et personnel d'encadrement.

Demande d'une enseignante pour une intervention en début d'année scolaire pour expliquer le conseil jeunes

PROJET D'ECOLE

Le dépouillement de l'appel d'offres a eu lieu le 7 Juin. Le montant global des entreprises moins disantes s'élève à 920 000 € HT, les propositions avec option se chiffrent à 950 000 € HT

Gros œuvre : très gros poste, mais ne comprend pas la démolition du préfa

LOT 1 – VRD : 2 réponses

LOT 2 – GROS ŒUVRE : 2 réponses

LOT 3 : CHARPENTE : 2 réponses

LOT 4 : MENUISERIES EXTERIEURES : 1 réponse

LOT 5 : ISOLATION CLOISONS FAUX PLAFONDS : 3 réponses

LOT 6 : MENUISERIES INTERIEURES : 2 réponses

LOT 7 : CARRELAGE FAIENCE : 3 réponses

LOT 8 : ELECTRICITE : 5 réponses

LOT 9 : CHAUFFAGE PLOMBERIE VENTILATION : 3 réponses

LOT 10 : REVETEMENTS MURAUX : 5 réponses

Le Conseil Municipal se réunira en Juillet pour décide de la poursuite ou de l'abandon du projet au vu des coûts, ou sur une réflexion sur un projet moins onéreux.

Contact sera pris avec l'architecte.

LOYERS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal précise que les loyers communaux des 2 et 4 Impasse du Bourg, sont revus à la date anniversaire des baux correspondants, soit :

- **Au 1^{er} Juin 2016** : M. CABEZAS Stéphane, 2 Impasse du Bourg (selon indice IRL joint)
Ancien loyer : 463.62 €
Indice de référence : 125.29 Nouvel IRL : 125.28 % de variation : - 0.01 %
Réactualisation : $\frac{463.62 \text{ €} \times 125.28}{125.29} = \mathbf{463.58 \text{ €}}$

- **Au 1^{er} Juillet 2016** : M. MARTIN Dany au 4 Impasse du Bourg (selon indice IRL joint)
Ancien loyer : 374.58 €
Indice de référence : 125.19 Nouvel Indice IRL : 125.26 % de variation : + 0.06 %
Réactualisation ; $\frac{374.58 \text{ €} \times 125.26}{125.19} = \mathbf{374.79 \text{ €}}$

QUESTIONS DIVERSES

- **M. MENEAU** : Signale qu'il faut prévoir du gravillon bleu entre la cuisine et le barnum à l'R' de Loisirs.
Prévoir également le débroussaillage sur le terrain de BMX
- **M. DELANNOY**: Signale qu'il y a toujours des problèmes de circulation sur le parking de la garderie, dus à la vitesse excessive de certains parents. Réflexion pour mettre en place une régulation de cette circulation
- **M. DELAGE**: a eu des remarques de personnes se rendant sur les sépultures quant à l'état d'entretien du cimetière. Il est précisé que l'entreprise d'insertion ADS 45 interviendra le 23 et 24 Juin pour l'entretien.
- **M. DEROUET** : Signale que la cuve de gaz de la salle polyvalente a été enterrée comme prévu. La fin de l'aménagement est en cours
- **M. SAMPEDRO** : Signale des difficultés à travailler avec le Conseil Municipal Jeunes. Pas suffisamment d'implication des enfants sur de nombreux projets, vu le peu de temps qu'ils ont (45 mn/mois). Réflexion : à réaliser uniquement 1 ou 2 projets dans l'année, mais faire en sorte que le CMJ le mène jusqu'au bout.
Voir si on crée un Conseil Municipal Jeunes ouvert à des enfants de CM2 à la 3^{ème}.

Le maire

Le secrétaire

Les conseillers